

Conseil Municipal de Mantes-la -Ville

Séance du Lundi 31 mars 2008

01- INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL - (2008-III-55) -

Il y a lieu de procéder au remplacement d'un conseiller municipal, à partir de la liste complémentaire du tableau du conseil municipal, suite à la démission de Madame DI PASQUALE de son poste de Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur Alain D'ORTOLI en tant que Conseiller Municipal.

02- COMPTES ADMINISTRATIF DE LA VILLE - (2008-III-56) -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix pour, 0 voix contre, 3 ABSTENTIONS (M. MULLOT, M. D'ORTOLI, M. ANDREELLA) et 6 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Mme PINEAU, M. SEHIL, M. BONOMO, Mme HIBON, M. DONARD, Mme GALDEANO) déclare :

- Approuver le compte administratif 2007 et son résultat dont les mouvements sont exposés ci-après :

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	REPORTS RECETTES	REPORTS DEPENSES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	10 538 766,28 €	10 004 423,15 €	534 343,13 €	5 145 606,93 €	5 992 266,44 €	-312 316,38 €
Reprise affectation résultat 2006		1 319 571,62 €	-1 319 571,62 €	-846 660 €		-1 319 571,62 €
Total INV.	10 538 766,28 €	11 323 994,77 €	-785 228,49 €	Affection compte 001 →	← Affection compte 1068	-1 631 888,00 €
FONCTIONNEMENT	22 232 102,14 €	19 822 664,64 €	2 409 437,50 €			2 409 437,50 €
Excédent 2006	791 954,74 €		791 954,74 €			791 954,74 €
Total FONCT.	23 024 056,88 €	19 822 665 €	3 201 392,24 €			3 201 392,24 €

Les reports d'investissement se répartissent par chapitre budgétaire comme suit :

DEPENSES

CHAPITRE 20 : 20 145.33 €
 CHAPITRE 204 : 771 770.00 €
 CHAPITRE 21 : 1 095 546.66 €
 CHAPITRE 23 : 4 104 804.45 €

RECETTES

CHAPITRE 13 : 4 095 606.93 €
 CHAPITRE 16 : 1 050 000.00 €

03- COMPTES ADMINISTRATIF DE LA VAUCOULEURS - (2008-III-56bis) -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix pour, 0 voix contre, 3 ABSTENTIONS (M. MULLOT, M. D'ORTOLI, M. ANDREELLA) et 6 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Mme PINEAU, M. SEHIL, M. BONOMO, Mme HIBON, M. DONARD, Mme GALDEANO) déclare :

- Approuver le compte administratif 2007 et son résultat dont les mouvements sont exposés ci-après :

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	REPORTS RECETTES	REPORTS DEPENSES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	368 035,12 €	111 986,06 €	256 049,06 €	0,00 €	0,00 €	256 049,06 €
Reprise résultat 2006		375 716,66 €	-375 716,66 €	0,00 €		-375 716,66 €
Total INV.	368 035,12 €	487 702,72 €	-119 667,60 €	Affection compte 001 →	X	-119 667,60 €
FONCTIONNEMENT	312 001,86 €	178 771,19 €	133 230,67 €			133 230,67 €
Reprise résultat 2006			0,00 €			0,00 €
Total FONCT.	312 001,86 €	178 771,19 €	133 230,67 €			133 230,67 €

04- COMPTES ADMINISTRATIF DES SALLES - (2008-III-56ter) -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS (M. MULLOT, M. D'ORTOLI, M. ANDREELLA) et 6 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Mme PINEAU, M. SEHIL, M. BONOMO, Mme HIBON, M. DONARD, Mme GALDEANO) déclare :

- Approuver le compte administratif 2007 et son résultat dont les mouvements sont exposés ci-après :

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	REPORTS RECETTES	REPORTS DEPENSES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	595 318,36 €	103 366,80 €	491 951,56 €			491 951,56 €
Reprise résultat 2006		216 441,20 €	-216 441,20 €	0,00 €		-216 441,20 €
Total INV.	595 318,36 €	319 808,00 €	275 510,36 €	Affectation compte 001		275 510,36 €
FONCTIONNEMENT	301 849,27 €	316 462,42 €	-14 613,15 €			-14 613,15 €
Reprise résultat 2006			0,00 €			0,00 €
Total FONCT.	301 849,27 €	316 462,42 €	-14 613,15 €		Affectation compte 1068	-14 613,15 €

05- COMPTES DE GESTION DE LA VILLE - (2008-III-57) -

Conformément à la législation en vigueur, après le vote de son Compte Administratif qui retrace l'exécution budgétaire de l'exercice clos, la collectivité territoriale doit donner quitus à Monsieur le Trésorier Principal de sa gestion des comptes se rapportant à cet exercice budgétaire.

Il s'agit donc de constater que, sur les budgets gérés par la ville, les comptes arrêtés par l'une et l'autre administration, sont en parfaite concordance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS (M. MULLOT, M. D'ORTOLI, M. ANDREELLA) et 6 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Mme PINEAU, M. SEHIL, M. BONOMO, Mme HIBON, M. DONARD, Mme GALDEANO) déclare :

Approuver le compte de gestion 2007 établi par le Receveur (dont un extrait est joint à la présente délibération), visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation, ni réserve et présente une parfaite conformité avec le compte administratif 2007 du budget principal.

06- COMPTES DE GESTION DE LA VAUCOULEURS - (2008-III-57bis) -

Conformément à la législation en vigueur, après le vote de son Compte Administratif qui retrace l'exécution budgétaire de l'exercice clos, la collectivité territoriale doit donner quitus à Monsieur le Trésorier Principal de sa gestion des comptes se rapportant à cet exercice budgétaire.

Il s'agit donc de constater que, sur les budgets gérés par la ville, les comptes arrêtés par l'une et l'autre administration, sont en parfaite concordance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS (M. MULLOT, M. D'ORTOLI, M. ANDREELLA) et 6 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Mme PINEAU, M. SEHIL, M. BONOMO, Mme HIBON, M. DONARD, Mme GALDEANO) déclare :

- Approuver le compte de gestion 2007 établi par le Receveur (dont un extrait est joint à la présente délibération), visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation, ni réserve et présente une parfaite conformité avec le compte administratif 2007 du budget vaucoleurs.

07- COMPTES DE GESTION DES SALLES - (2008-III-57ter) -

Conformément à la législation en vigueur, après le vote de son Compte Administratif qui retrace l'exécution budgétaire de l'exercice clos, la collectivité territoriale doit donner quitus à Monsieur le Trésorier Principal de sa gestion des comptes se rapportant à cet exercice budgétaire.

Il s'agit donc de constater que, sur les budgets gérés par la ville, les comptes arrêtés par l'une et l'autre administration, sont en parfaite concordance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS (M. MULLOT, M. D'ORTOLI, M. ANDREELLA) et 6 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Mme PINEAU, M. SEHIL, M. BONOMO, Mme HIBON, M. DONARD, Mme GALDEANO) déclare :- Approuver le compte de gestion 2007 établi par le Receveur (dont un extrait est joint à la présente délibération), visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation, ni réserve et présente une parfaite conformité avec le compte administratif 2007 du budget salles.

08- AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET VILLE - (2008-III-58) -

Conformément à la l'instruction M14, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement,,constaté avec l'adoption du compte administratif 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS (M. MULLOT, Mme PINEAU, M. SEHIL, M. ANDREELLA) et 5 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (M. BONOMO, Mme HIBON, M. DONARD, Mme GALDEANO, M. D'ORTOLI) déclare :

Article 1 : décide d'affecter le résultat de fonctionnement soit 3 201 392,24 €

✓ de droit à l'autofinancement complémentaire de la section d'investissement pour 1 631 888 €

✓ à la section de fonctionnement pour 1 569 504,24 €

Article 2 : Les inscriptions budgétaires seront portées au budget primitif sur les imputations suivantes : en investissement, chapitre 10 article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) et en fonctionnement, code 002 (excédent antérieur reporté).

Article 3 : ampliation à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier Principal.

09- AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET VAUCOULEURS - (2008-III-58bis) -

Conformément à la l'instruction M14, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement,,constaté avec l'adoption du compte administratif 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS (M. MULLOT, Mme PINEAU, M. SEHIL, M. ANDREELLA) et 5 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (M. BONOMO, Mme HIBON, M. DONARD, Mme GALDEANO, M. D'ORTOLI) déclare :

Article 1 : décide d'affecter le résultat de fonctionnement soit 133 230,76 €

✓ de droit à l'autofinancement complémentaire de la section d'investissement pour 119 667,60 €

✓ à la section de fonctionnement pour 13 563,07 €

Article 2 : Les inscriptions budgétaires seront portées au budget primitif sur les imputations suivantes : en investissement, chapitre 10 article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) et en fonctionnement, code 002 (excédent antérieur reporté).

Article 3 : ampliation à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier Principal.

10- FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION- (2008-III-59) -

Il y a lieu d'approuver l'évolution des taux d'imposition des trois taxes tels qu'ils sont présentés dans le tableau joint :

LIBELLE	TAUX 2006	TAUX 2007	EVOLUTION
TAXE HABITATION	19,24%	19,24%	0 %
TAXE FONCIERE/NON BATI	56,08%	56,08%	0 %
TAXE FONCIERE	20,28%	20,28%	0 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : de fixer les taux d'imposition pour 2008 ainsi :

TAXE D'HABITATION	19,24 %
FONCIER BATI	20,28 %
FONCIER NON BATI	56,08 %

11- ABONDEMENT DU REGIME INDEMNITAIRE- (2008-III-60) -

Conformément aux engagements de Madame le Maire et de son équipe municipale, il est décidé d'abonder en supplément le régime indemnitaire de 250 000 € par année civile.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix POUR, 0 voix contre 5 ABSTENTIONS (M. ANDREELLA, M. BONOMO, Mme HIBON, M. DONARD, Mme GALDEANO) et 4 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (M. MULLOT, Mme PINEAU, M. SEHIL, M. D'ORTOLI), déclare :
Approuver l'augmentation de 250 000 € du régime indemnitaire par année civile celle-ci sera inscrite au budget primitif.*

12- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE- (2008-III-61) -

Le Conseil Municipal prend acte de la discussion faite autours du Débat d'Orientation Budgétaire.